



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

13 | 2011

Les "bagnes d'enfants" en question

Anthony M. Platt, *The Child Savers*

Louise Bienvenue



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3244>

DOI : 10.4000/rhei.3244

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Pagination : 157-161

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Louise Bienvenue, « Anthony M. Platt, *The Child Savers* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 30 décembre 2011, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3244> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3244>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© PUR

Anthony M. Platt, *The Child Savers*

Louise Bienvenue

RÉFÉRENCE

Anthony M. Platt, *The Child Savers. The Invention of Delinquency*, (avec une introduction et commentaires critiques sous la direction Miroslava Chavez-Garcia), Piscataway (New Jersey), Rutgers University Press, 2009 [1969], 292 p., ISBN: 0813545366

- 1 Quarante ans après sa première parution en 1969, le classique du sociologue américain Anthony M. Platt, *The Child Savers*, fait l'objet d'une réédition aux Rutgers University Press. Cet ouvrage, qui s'est imposé comme un jalon de l'historiographie de la justice des mineurs en Occident, s'intéresse au *child saving movement* américain qui prit forme dans le cadre de la *Progressive Era*, soit à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Platt étudie plus précisément les initiatives des réformistes de la ville de Chicago où fut instaurée la première *juvenile court* en Occident en 1899. Typique de l'école du contrôle social, la thèse développée par le sociologue de Berkeley s'inscrivait, au moment de sa première diffusion, en rupture avec la lecture libérale et positiviste dominante. Sous la plume de Platt, le mouvement réformiste qu'on s'était plu à présenter comme le pionnier du système de sécurité sociale aux États-Unis, se voyait dépouillé de ses atours nobles et humanistes. Le sociologue insistait plutôt sur les intérêts de classe motivant une large coalition de philanthropes issus de la moyenne et de la haute bourgeoisie à assurer une paix sociale et économique par la mise au pas des classes laborieuses et immigrantes et de leurs enfants turbulents. Platt soulignait au passage le caractère conservateur et paternaliste des initiatives mises en avant par cette élite américaine, paradoxalement célébrée pour son progressisme.
- 2 Composé de sept petits chapitres, l'ouvrage en lui-même est assez bref. Le premier chapitre est, en réalité, une introduction où Platt fait valoir sa perspective historiciste à l'égard de l'adolescence. Il montre, en effet, comment les réformes entreprises par les *childs savers* dès la fin du XIX^e siècle, et en particulier la promotion qu'ils faisaient d'une justice et d'une pénologie particulières pour les jeunes, eurent l'effet de resserrer le

contrôle sur ce groupe d'âge qu'on dépeignait alors comme vulnérable et dépendant, en le privant exagérément de ses droits et de son autonomie. Au nom d'une nécessaire protection de la jeunesse contre les dangers de la modernité industrielle et urbaine, on justifiait en effet une forte emprise sur celle-ci. Au deuxième chapitre, portant sur les décennies 1870-1900, Platt analyse les discours des divers acteurs (responsables d'institutions, scientifiques, notables et dirigeants politiques) sur la criminalité. On y perçoit une crainte généralisée des élites à l'endroit de la ville comme lieu de perdition où s'étiolent les relations communautaires « naturelles ». L'auteur y analyse également les racines idéologiques diverses (criminologie européenne, darwinisme social) ayant contribué à forger une représentation assez unifiée de la jeunesse délinquante et du traitement spécial qu'il faut lui administrer. À ce titre, trois caractéristiques ressortent : 1) l'idée largement admise que le criminel est un être humain anormal, voire dégénéré, que cela soit d'origine biologique ou environnementale ; 2) la montée des professionnels du travail correctionnel et l'inévitable promotion de leurs intérêts en tant que groupe social en ascension ; 3) l'affirmation d'un idéal de réhabilitation des enfants et des adolescents délinquants jugés encore récupérables, en bonne partie inspirée d'un modèle médical. Le troisième chapitre s'intéresse de plus près à cette nouvelle pénologie où sont mobilisées, de manière bien superficielle selon Platt, les théories de l'éducation nouvelle (Dewey, Spencer). Bien qu'ils enveloppent de part en part la rhétorique des réformistes, ces principes généreux n'infléchissent guère la réalité des institutions de prise en charge de la jeunesse, caractérisées par leur régime plutôt coercitif et de longues périodes de détention. Le chapitre quatre, « *Maternal justice* », a généré à lui seul bien des débats interprétatifs. Platt met en évidence le fait que le *child-saving movement* de Chicago est en grande partie l'initiative d'un groupe de féministes, mobilisées pour faire instaurer des lois spéciales à l'égard des jeunes et mettre en place de nouvelles institutions. Leurs activités, souligne-t-il, se résument avant tout en une entreprise morale, puisque ces bourgeoises souhaitaient rehausser la vertu générale de la société. Jouant sur l'idée d'une nature féminine orientée vers le soin des enfants, ces femmes cherchent délibérément à élargir leur propre influence sociale, et la sphère féminine de manière générale. À partir de quelques biographies (entre autres celles de Jane Addams et Louise Koven Bowen, toutes deux associées au célèbre *Hull House Settlement* de Chicago), Platt observe aussi à quel point le profil de classe de ces réformatrices était similaire. Au chapitre suivant, il examine plus largement la composition du *child saving movement* de l'Illinois qui, au terme de trente ans de militantisme, devait réussir à faire adopter le *Juvenile Court Act* de 1899. Il montre comment convergent des intérêts variés d'organisations religieuses, d'administrateurs d'institutions privées, du *Board of Public Charities* ainsi que de responsables d'écoles de réformes (maisons de correction). Leurs volontés combinées allaient conférer une architecture particulière à la législation mise en oeuvre, marquée par une allure conservatrice et un tropisme « *middle-class* ». L'avant-dernier chapitre examine le fonctionnement interne du système de justice juvénile une fois la cour établie. L'aspect familial et informel qu'on a voulu lui attribuer aurait fait place, dans les faits, à beaucoup d'arbitraire et à un irrespect du protocole de justice qui protège les droits individuels. Présentant un survol des arguments développés dans les chapitres précédents, le chapitre sept conclut le livre en posant un regard critique sur la période contemporaine à son écriture.

- 3 À bien des égards, cette réédition de 2009 est intéressante. Les additions qu'on lui a faites permettent de situer l'œuvre dans son contexte et d'en montrer la postérité. Une

introduction signée par Miroslava Chavez-Garcia, l'historienne américaine à l'origine du projet, évoque les conditions de production de l'ouvrage. Natif d'Angleterre, Platt arrive en Californie en 1963 dans un contexte sociopolitique agité qui aiguisera sa sensibilité critique. Pour rédiger sa thèse de doctorat à l'origine de ce livre devenu classique, il s'abreuvera à l'histoire et à la sociologie marxistes, aux travaux d'Edwin M. Lemert, d'Howard Becker, d'Erving Goffman et de Michel Foucault. Traduit en langue anglaise, l'ouvrage de Philippe Ariès sur l'enfance dans l'Ancien régime aura aussi une influence très palpable sur sa vision de la délinquance juvénile comme catégorie « inventée », comme l'évoque d'ailleurs le sous-titre choisi par Platt. *The Child Savers* deviendra un succès de librairie ; il sera publié entre autres en Italie, au Japon et au Mexique. En 1977 paraît une deuxième édition où l'auteur prend en compte certaines critiques, en particulier celles sur sa compréhension partielle du mouvement des femmes du tournant du siècle. Sa thèse du contrôle social et sa lecture de classe sont cependant réitérées avec force.

- 4 La réédition de 2009 présente en prime aux lecteurs trois essais contemporains, rédigés par des chercheurs aguerris sur la question de la délinquance juvénile. Les auteurs de ces textes avaient d'abord été panélistes d'une table ronde sur *The Child Savers* lors du congrès de l'*American Studies Association* en 2007. Leurs analyses font valoir toute l'influence de l'ouvrage de Platt dans diverses pistes de recherche, mais aussi les angles morts de ses interprétations. William Bush, professeur d'histoire au Texas, prolonge la réflexion d'Anthony Platt en inscrivant les initiatives de la *Progressive Era* pour la régulation de la délinquance dans le cycle des réformes ayant jalonné l'histoire de la justice juvénile américaine au XX^e siècle. L'historienne canadienne Tamara Myers s'intéresse, pour sa part, aux développements de l'historiographie féministe dans le champ de la protection de l'enfance et suggère la nécessité de prendre en compte le genre dans les analyses. Myers souligne aussi comment une sensibilité à l'« agentivité » des jeunes marque les études récentes, une dimension que Platt, en son temps, n'avait pas réussi à intégrer à son analyse. Enfin, le criminologue californien Geoff Ward fait valoir l'importance de donner toute l'amplitude nécessaire à la dimension raciale dans la compréhension du développement des mesures de protection des mineurs, insistant sur son caractère très structurant dans la mise en place du *parental state* américain.
- 5 Comme le souligne William Bush, une certaine impression de « déjà vu » sera peut-être ressentie par le lecteur qui découvre pour la première fois l'ouvrage de Platt, tant ses idées, novatrices pour l'époque, sont devenues familières et figurent désormais dans tous les bons bilans historiographiques, souvent d'ailleurs pour caractériser un style interprétatif désormais dépassé, simpliste, voire caricatural. Or, comme c'est bien souvent le cas lorsqu'on fait l'effort de lire (ou relire) à même le texte certains classiques, on redécouvre une prose beaucoup plus nuancée, fine et complexe que ce que la mémoire universitaire a en retenue. Ce contact direct avec l'oeuvre permet surtout de constater à quel point les thèses d'Anthony Platt sur l'invention de la délinquance étaient fortes, à l'avant-garde, et qu'elles demeurent encore éclairantes à bien des égards quarante ans plus tard.